

Découvrez pas à pas la procédure de dépôt de dossier de demande de DETR/DSIL/CONTRAT TERRITORIAL sur Démarches Simplifiées

1/ Connectez-vous à la plateforme [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) (« DS ») grâce au lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-dsil-pacte-gard-2020>

Vous retrouverez également ce lien dans la circulaire d'appel à projet DETR 2020 et sur les sites internet de l'Etat dans le Gard www.gard.gouv.fr et du Département www.gard.fr.

Vous atteignez la page d'accueil de la démarche (cf. image ci-dessous), qui vous propose de vous connecter avec un identifiant et un mot de passe.

Revenir en arrière

1 Connexion Aide ▾

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

GARD
3.0
Département

Commencer la démarche

3 Créer un compte demarches-simplifiees.fr

1 J'ai déjà un compte

ou

2 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR/DSIL Contrat territorial/Pacte pour les Gardois

Sur cette page, vous pourrez remplir et valider en ligne votre dossier commun État / Département de demande de subvention :

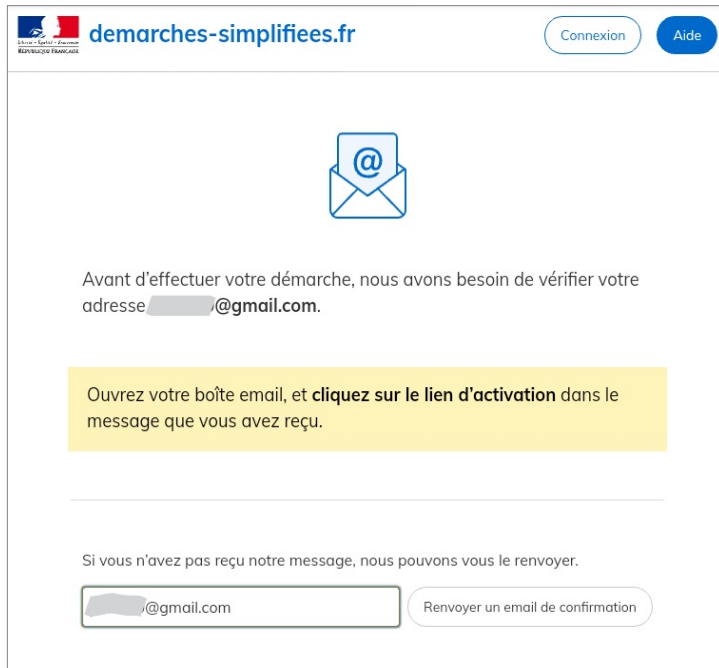
Trois cas peuvent se présenter :

- cas **1** : vous avez déjà déposé un dossier sur (*une autre démarche de*) DS, vous disposez donc d'un compte DS que vous pourrez employer pour cette démarche
- cas **2** : vous possédez un compte personnel France Connect. Vous pouvez alors, si vous le souhaitez, vous connecter à DS via France Connect.
- cas **3** : vous n'avez encore jamais déposé de dossier sur DS et vous n'avez pas de compte France Connect ou vous ne souhaitez pas accéder à DS via France Connect, **vous devrez alors vous créer un compte DS.**

Un compte DS se crée avec une adresse de mél valide. Pour pouvoir activer votre compte DS, il est indispensable d'avoir accès à cette adresse de messagerie sur l'ordinateur sur lequel vous allez saisir votre demande de subvention.

L'adresse mél à renseigner recevra l'ensemble des notifications de la plate-forme. Choisissez donc de préférence l'adresse de la personne plus particulièrement en charge du dossier et/ou une adresse à laquelle plusieurs personnes ont accès. Il pourra dans certains cas être préférable d'utiliser une adresse mél professionnelle plutôt qu'une adresse privée et une adresse fonctionnelle plutôt qu'une adresse personnelle, mais sachez que vous aurez toujours durant la démarche la possibilité d'inviter une ou plusieurs autres personnes à se créer un compte sur DS pour venir contribuer au remplissage du formulaire de demande.

Dans le cas (3), **activez votre compte** en cliquant sur le lien contenu dans le mél que vous envoie DS (attention à ce que le message n'ait pas été classé dans les spams par votre logiciel de messagerie).



demarches-simplifiees.fr Connexion Aide

Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse [redacted]@gmail.com.

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

[redacted]@gmail.com Renvoyer un email de confirmation



Ne pas répondre DÉTAILS
16 décembre 2019 15:25

Instructions d'activation de votre compte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE demarches-simplifiees.fr



Activez votre compte

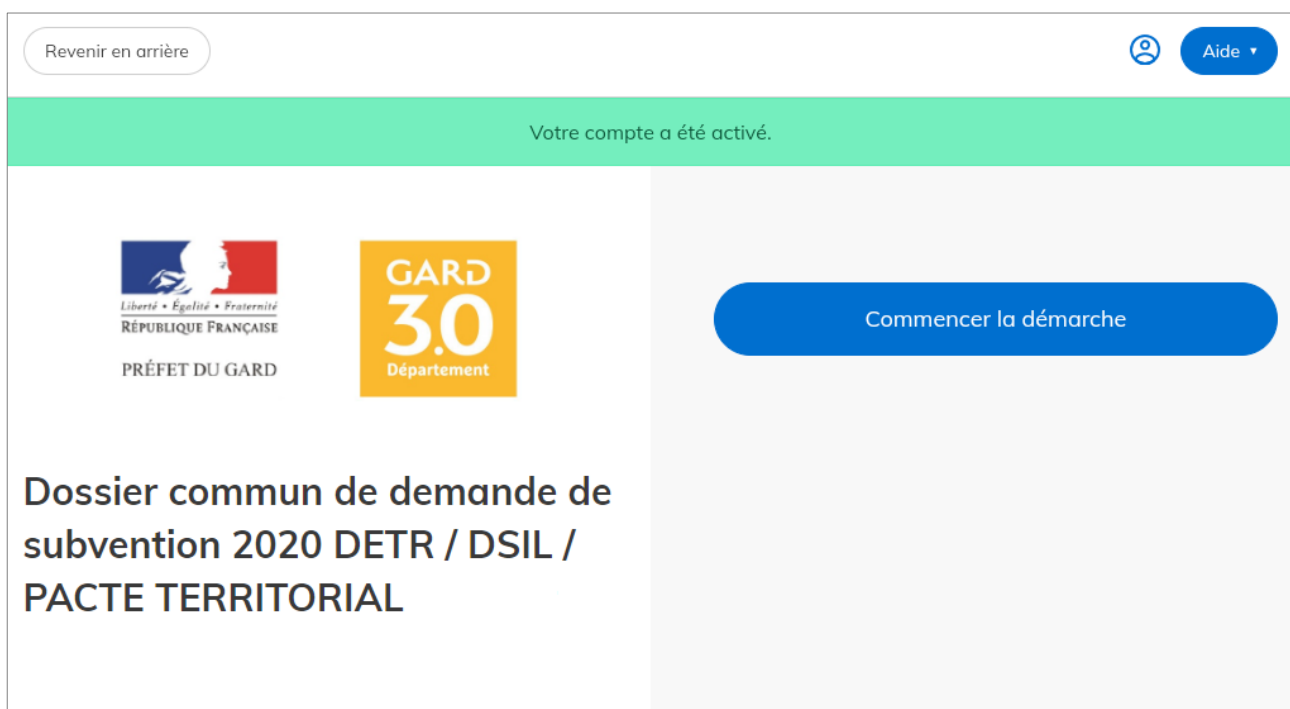
Bonjour,

Pour activer votre compte sur [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr), veuillez cliquer sur le lien suivant :
https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=10uVacyz6ms-pm4uzMxa

Bonne journée,
L'équipe [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

beta.gouv.fr

Lorsque votre compte est activé, commencez la démarche en cliquant sur le bouton (« Commencer la démarche »).
A tout moment vous pouvez revenir à l'écran précédent (« Revenir en arrière »), consulter votre profil  ou l'aide en ligne 



Revenir en arrière Aide

Votre compte a été activé.


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD



GARD
3.0
Département

Commencer la démarche

Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR / DSIL / PACTE TERRITORIAL

2/ Une fois connecté à la démarche, renseignez le formulaire de demande de subvention


demarches-simplifiees.fr [Dossiers](#)
Aide ▾

Dossier commun de demande de subvention 2020 DETR / DSIL / PACTE TERRITORIAL

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez entreprise.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

D'abord en vous identifiant avec le n° SIRET de votre collectivité.

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

VILLE DE PARIS

- Siret : 21750001600019
- Forme juridique : (Autre) Collectivité territoriale
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01 mars 1983
- Effectif organisation : 10 000 salariés et plus
- Code effectif : 53
- Numéro TVA intracommunautaire : FR72217500016
- Adresse : VILLE DE PARIS MAIRIE 4 PL HOTEL VILLE ESP LIBERATION 75004 PARIS 4 FRANCE
- Capital social :

➔ [Autres informations sur l'organisme sur « entreprise.data.gouv.fr »](https://entreprise.data.gouv.fr)

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Vérifiez les informations qui apparaissent à l'écran. Cliquez sur « Continuer avec ces informations » si elles correspondent ou sinon cliquez sur « Utiliser un autre n° SIRET » pour revenir à la page précédente.

Prenez connaissance du guide de la démarche (téléchargeable au format pdf en cliquant sur le bouton **4** situé en haut à gauche du formulaire), puis complétez les champs.

A tout moment, vous pouvez inviter une ou plusieurs autre personnes à vous aider à renseigner la demande (**5**).

A tout moment, vous pouvez enregistrer votre formulaire au brouillon (**6**) pour quitter et revenir plus tard.

Les champs dotés d'une *, sont **obligatoires**. Vous ne pourrez pas déposer votre dossier (**7**) sans les avoir complétés.

Le formulaire comporte des listes déroulantes. Certains champs sont constitués de deux listes déroulantes liées (cf. ci-dessous à gauche). Dans ce cas, vous devez toujours cliquer dans chacune des deux listes, faute de quoi le formulaire ne pourra pas être validé.

B2a - Financement DETR *

Mêmes questions pour la DETR : sollicitez-vous un financement DETR ?

Si oui, au titre de quelle catégorie d'opération ?

Si non, cliquez sur "DETR non sollicitée".

(la réponse aux deux questions est obligatoire pour pouvoir valider le formulaire)

F2a - Promesse de vente

OPERATIONS COMPORTANT UNE ACQUISITION IMMOBILIERE
Promesse de vente, au profit du maître d'ouvrage, du bien à l'

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

F2b - Titre de propriété ou justificatif

OPERATIONS S'APPUYANT SUR UNE ACQUISITION IMMOBILIERE
Titre de propriété du bien acquis et/ou justification de son ac

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

F3 - Situation juridique des terrains et immeubles.

OPERATIONS COMPORTANT DES TRAVAUX
Document précisant la situation juridique des terrains d'assie

Une fois le formulaire renseigné, vous aurez à insérer les pièces-jointes à votre demande (cf. ci-dessus à droite). Chaque pièce-jointe peut aller jusqu'à 300 Mo. Le format .zip n'est pas accepté.

Acceptés : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

Différences entre **enregistrer au brouillon** et **déposer le dossier**

Enregistrer un brouillon : permet de sauvegarder le dossier. Toutefois, à ce stade, les services instructeurs de l'Etat et du Département n'ont pas encore connaissance de la demande.

Déposer le dossier : une fois renseigné l'ensemble des champs obligatoires, vous pouvez soumettre votre dossier et ce **même si toutes les pièces nécessaires à la complétude de ce dernier n'ont pas été jointes**. Le fait de déposer votre dossier permettra aux services instructeurs de vous accompagner dans sa construction.

Lorsque votre dossier sera déposé, vous recevrez un accusé de réception automatique qui vous permettra de démarrer les travaux.

3/ Communiquez avec les services instructeurs de l'Etat à travers la messagerie intégrée dans DS

Une messagerie à votre disposition sur la plate-forme vous permet d'échanger avec les services de la préfecture, des sous-préfectures et les autres services associés. Ainsi, la préfecture et les sous-préfectures vous informeront des pièces manquantes sur cette messagerie. Cette dernière vous permettra également de faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

A travers cette messagerie, il vous sera également communiqué :

- un premier message accusant réception de votre demande
- l'accusé de réception de dossier complet, auparavant transmis par courrier
- la décision d'attribution ou de refus de la subvention.

4/ Contact

En cas de difficulté rencontrée sur la plate-forme, vous pouvez vous adresser au numéro suivant du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h30 : **04 66 36 43 21** ou par mél à **pref-bdt30@gard.gouv.fr**